

CSAS du SCL du 3 juin 2026

1. Approbation du procès-verbal du CSAS du 18 mars 2026

Le PV est approuvé en séance à l'unanimité après les trois corrections demandées en séance.

2. Point sur la situation budgétaire :

Des mesures d'économie budgétaire sont demandées à l'ensemble des agents concernés par le Programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » qui assure l'impulsion des politiques publiques menées par le MEFSIN.

Il porte à ce titre les effectifs et les crédits qui correspondent aux missions mises en œuvre par :

- Les cabinets des ministères économiques et financiers
- Les directions ou services en charge des missions transversales de nature interministérielle
- Le secrétariat général,
- L'inspection générale des finances, le contrôle général économique et financier, l'autorité nationale d'audit pour les fonds européens ;
- Les directions et entités intervenant dans les domaines de la conception, du conseil, de l'expertise, de la régulation et de la lutte contre la fraude : TRACFIN, AFA, SCL...

Le SCL sera peu impacté et seulement au titre de la réserve budgétaire. La réserve initiale ne sera pas mise à disposition du SCL en 2026.

L'intervention du SG adjoint a permis au SCL d'obtenir un pack de « mesures nouvelles », ces sommes supplémentaires à hauteur de 1 million d'euros devraient permettre :

- de rattraper le retard en matière d'investissement, cofinancer IFECD et autres matériels
- de faire face aux besoins des DGR notamment sous-traitance en particulier pour la TN GACE (Grands Acteurs du Commerce Électronique)
- de développer le recours à l'IA et l'achat de nouveaux outils informatiques adossés à ODYSSEÉ

Concernant les tranches IFECD, l'anticipation du budget utilisé pour l'achat des consommables 2025 réalisé en décembre 2024 a permis de payer l'IFECD -1 en 2025. Les fonds de concours à hauteur de 900 000 € paieront la deuxième tranche IFECD -2. Les travaux sur la 3^{ème} tranche de l'IFECD ont commencé, les achats de matériels feront l'objet d'un remboursement ultérieur par la commission.

En 2026 le budget investissement en matériel du SCL est abondé de 2 millions. Il est prévu une reconduction de ce budget pour 2027 et 2028.

L'UD nous informe que l'augmentation importante de la sous-traitance suite à la TN GACE de la DGCCRF impacte fortement notre budget. Les budgets sont établis par le SG chaque année et les crédits ne sont pas garantis. Aujourd'hui le SCL ne prend en compte que les dépenses les plus urgentes

Certaines dépenses ont leur ligne budgétaire propre et spécifique* :

- La remise à niveau des bâtiments conformément au décret Tertiaire
- Le transfert des boissons isotopie du L34 vers le L33 (160 000€ minimum)
- Le déménagement des Antilles*
- L'incendie du laboratoire de Marseille * (budget prévisionnel matériel 250 000€ et bâtiment 100 000€)

Les gaz de laboratoire et les consommables risquent d'engendrer un surcoût budgétaire important lors du renouvellement du marché des fluides en 2027, à cause des crises géopolitiques actuelles.

Situation des effectifs :

La situation des effectifs est préoccupante, le schéma d'emploi définitif est de – 2. Toutefois, l'UD doit recruter un contrôleur de gestion à la demande des DGR, ce qui porte le **chiffre à – 3 !**

20 CDD sont embauchés actuellement au SCL, la fin de leur contrat étant fixée à la fin du mois de novembre. Toutefois, il est possible de réembaucher ces agents en décembre (selon une gymnastique statistique) car le schéma d'emploi est toujours vérifié sur les payes de décembre. Le plafond d'emploi, qui est différent du schéma d'emploi, fait l'objet d'une surveillance plus poussée cette année par le SG.

Cette perte supplémentaire d'effectifs va dégrader de nouveau les conditions de travail des agent-es dans la réalisation de leurs missions. Solidaires demande, comme il l'a déjà fait dans des instances précédentes, que l'UD engage des négociations avec les 3 donneurs d'ordre pour alléger la pression exercée sur le SCL. Ces négociations pourraient porter sur une diminution des échantillons analysés en particulier pour les domaines en souffrance et sur un étalement des prélèvements sur toute l'année en particulier pour les prélèvements de la DGAL.

3. Bilan des lignes directrices de gestion « Mutations » et « Promotions »

Mutations :

Année	Grade	H	F	Mutation demandée	Mutation acceptée
2026	DLE				
	DLS				
	DLN				
	Ingénieur	4	4	8	3
	TCE		1	1	
	TCS		1	1	
	TCN	2		2	1
	ATPL1 ATPL2				
2025	DLE				
	DLS				
	DLN				
	Ingénieur	2	4	6	0
	TCE		1	1	0
	TCS		2	2	1
	TCN	4	4	8	7
	ATPL1 ATPL2			1	1

SOLIDAIRES CCRF & SCL demande, au vu des tableaux, pourquoi les ingénieurs obtiennent moins de mutations que les techniciens. En effet, 20 % des ingénieurs ont obtenu leur mutation contre 60 % des techniciens en 2025 et 2026.

La responsable RH nous indique que les mutations sont plus faciles pour les agents l'année d'un concours (B et C en 2025), et A en 2026. Les mutations des agents sont toujours prioritaires sur les postes proposés au concours. Dans le cas présent, 2 ingénieurs souhaitent muter aux Antilles. Cependant il n'y a pas beaucoup de mobilités dans les équipes et pas de départ en retraite prévu. Elle annonce aussi qu'une mutation supplémentaire d'un-e agent-e de catégorie A va être prononcée prochainement.

Promotions :

Bilan des promotions 2025

Année	Grades	H	F	Total	13	33	34	35	59	67	69	75	76	971	974	UD
2025	DLE	0	0	0												
	DLS	1	1	2	1						1					
	DLN	1	3	4	1	1	1					1				
	Ingénieur	0	1	1		1										
	TCE	1	4	5	1	1			1		1	1				
	TCS	4	2	6		1	1	1		1	1	1				
	TCN	2	1	3			1			1						1
	ATPL1	0	1	1												
	ATPL2	1	0	1		1										
	Total		10	13	23	3	5	3	1	1	2	3	3	0	0	1

Pour établir les promotions, l'Unité de Direction rappelle les règles : elle doit tenir compte du mérite des agents, du genre et de la répartition entre les différents labos. L'ancienneté de la carrière des agents, l'attention portée aux collègues non chimistes (biologie, unité ressources), tous ses critères sont l'objet d'échanges entre les RE et l'unité de direction lors de l'instance collégiale.

A la question de **SOLIDAIRES** sur le nombre de promotions possibles cette année, la responsable RH rappelle qu'un taux de promotion pro/pro est établi pour 3 ans et qu'un arrêté est publié chaque année au JOFR. (Arrêté du 11 décembre 2025 fixant les taux de promotion dans les corps des catégories B et C des ministères de l'économie, des finances et de l'industrie et du budget et des comptes publics pour l'année 2026).

Ce plan de qualification est le premier mécanisme de promotion interne. Le deuxième mécanisme est la liste d'aptitude qui permet un changement de catégorie de B en A ou de C en B, c'est un pourcentage du nombre de postes offerts au concours. Le nombre de promotions de B en A n'a pas encore été calculé pour cette année.

4. Projet de simplification des habilitations

Ce projet mené par la RDSMI et le Responsable du pôle scientifique au sein d'un groupe de travail a abouti à la révision des dispositions de la RHU.PRO.31. Les formulaires de traçabilités des habilitations seront également modifiés (RHU.FOR.42 et RHU.FOR.43).

Les principales évolutions du parcours d'habilitation sont les suivantes :

- Une plus grande prise en compte des acquis et expériences précédentes
- L'ensemble des agents compétents pour la tâche à habiliter pourront habilitier le nouveau venu sous la supervision du SHD
- La supervision devient facultative
- L'unique critère d'acceptabilité sera la reproductibilité
- Une personne à habiliter doit fournir des résultats équivalents à son tuteur

Le processus d'habilitation à la métrologie a été simplifié avec des questionnaires pour les grandeurs autres que les volumes. L'habilitation d'une méthode sur une matrice permet de faire cette méthode sur une autre matrice.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er septembre 2026

SOLIDAIRES CCRF & SCL se satisfait de cette évolution qui simplifiera grandement la tâche de tous les agents du SCL sans remise en question de la qualité de nos analyses.

5. Travaux exploratoires sur l'usage de l'intelligence artificielle au sein du SCL

Le chef du SCL tient à préciser que ces travaux sur le recours à l'IA ne sont en aucun cas liés au contexte actuel et non plus un moyen de pallier à la baisse des effectifs mais plutôt un moyen de faciliter le travail des agents, pour les tâches rébarbatives et chronophages, sans conséquences négatives pour la santé et sécurité au travail.

Le SCL participe à la TASKFORCE, un groupe de travail ministériel portant sur la sécurité des données.

Un groupe de travail IA a été constitué. Les thématiques majeures identifiées par ordre de priorité ont été les suivantes : transcription et synthèse de réunion ; analyse d'image (par exemple identification de type de pollen) ; reporting des données SCL (par exemple les données administratives RH, AFI, EXP) ; classification de données (par exemple outils ASET) ; analyses quantitatives – exploitation de chromatogramme (exemple : Fujitsu) ; aide à la résolution de problèmes sur équipement / prédiction maintenance (par exemple mise en place de Chatbot technique).

Le projet le plus avancé est l'utilisation de l'outil ASET par le D17 et co-développé avec le pôle des sciences des données (PSDD) de la DGDDI. Il repose sur le recours à l'IA et il est en cours de « certification ». Il permet de faciliter et accélérer les rapprochements, y compris par approximation, entre analyses de saisies de produits du tabac.

3 autres projets font l'objet d'une étude de faisabilité par le SCL :

- **Expérimentation nationale d'un assistant d'intelligence artificielle générative**

Un appel à candidature a été lancé auprès d'agent.es de tout service et processus pour tester un assistant d'intelligence artificielle générative. En effet, L'État a lancé fin 2025 une IA, développée en partenariat avec Mistral AI, auprès de plusieurs milliers d'agents issus de différents ministères. Cet outil a pour objectif d'accompagner les agents dans leurs tâches quotidiennes (rédaction, analyse, recherche documentaire, appui aux procédures), tout en garantissant un cadre sécurisé grâce à un hébergement sur des infrastructures labellisées SecNumCloud en France et au maintien d'une validation humaine des productions. Dans ce contexte, le SICCRF a proposé au SCL un nombre limité de 50 licences de participation à cette expérimentation qui durera jusqu'à fin juin.

- **Développement d'un logiciel pour automatiser l'analyse pollinique des miels**

L'analyse de l'origine botanique des miels repose aujourd'hui sur une observation microscopique réalisée par des experts, permettant d'identifier les grains de pollen présents dans les échantillons. Le projet vise à exploiter un dataset d'images issues d'analyses microscopiques du miel, afin de développer un système capable de classer automatiquement les miels selon leur origine de production, en se basant sur la détection et l'analyse des grains de pollen.

Si l'idée est alléchante et pourrait être transposée à d'autres domaines d'activité (textile, bois exotique, cuir...) se pose la difficulté de disposer de suffisamment de données, de photos pour alimenter les bases de données. Pour le chef du SCL, il faudra prioriser les domaines où la compétence ne repose que sur un seul expert.

- **Étude d'un logiciel d'automatisation de l'analyse chromatographique**

Une étude est en cours concernant l'intérêt que pourrait présenter, pour les laboratoires du SCL, l'acquisition de la solution Chromatography on Demand (COD) développée par Fujitsu. Cette solution, basée sur l'intelligence artificielle, vise à automatiser et accélérer l'analyse des données de chromatographie, notamment pour catégoriser des traces comme détectées ou non et les quantifier.

Le chef du SCL nous annonce déjà que ce projet ne paraît pas si pertinent.

Bon nombre de logiciels vendus avec les appareils offrent déjà des possibilités de traitement des chromatogrammes plus rapides mais ne sont pas utilisés faute de temps pour les maîtriser.

Pour Solidaires, un outil qui permet de transférer les résultats directement dans Odyssee serait beaucoup plus utile et permettrait un véritable gain de temps et de fiabilité !

6. Élections professionnelles 2026

Les élections se dérouleront du **3 au 10 décembre 2026** par vote électronique.

Tous les agent.es votent, y compris les stagiaires déjà affectés dans un service. Les contractuel.les de plus de 6 mois sont aussi concernés.

Les agent.Es titulaires voteront pour leurs représentant.es en CSAS du SCL (comité social d'administration spécial). 4 listes de 10 à 14 personnes par Syndicat seront proposées. Ils voteront également pour leurs représentant.es en Commission Administrative Paritaire CAP (N°17). Les agents contractuels voteront pour le CSAS mais aussi la CCP Commission consultative paritaire CCP N°1.

Il y aura également un vote pour le CSA ministériel.

La liste des candidat.es sera publiée **le 4 novembre 2026** et affichée dans chaque laboratoire. Les listes des électeurs seront seulement disponibles en ligne (par soucis écologique) ce même jour. Les électeurs pourront vérifier les inscriptions, et, le cas échéant, présenter des demandes d'inscription ou de radiation dans les 8 jours qui suivent la mise en ligne ou l'affichage soit **jusqu'au jeudi 12 novembre 2026 au plus tard**. Dans ce même délai et pendant 3 jours à compter de son expiration, des réclamations peuvent être formulées : inexactitude des informations, inscription d'électeurs nouveaux, radiation d'agents inscrits qui ne réunissent pas les conditions requises pour voter, soit jusqu'au **lundi 16 novembre 2026 au plus tard**.

7. Point sur le déménagement du laboratoire des Antilles

Le déménagement du laboratoire des Antilles est encore une fois reporté à cause des défaillances de la société responsable de 2 lots (plomberie et électricité). Cette fois-ci, une procédure de mise en demeure a été lancée. Le prestataire a 15 jours pour répondre et 15 jours pour faire les réparations. La Direction n'est pas dupe de l'issue de cette procédure mais cela permettra au SCL d'avoir recours à une nouvelle entreprise issue des marchés locaux de la Préfecture (un devis a déjà été fait). Ce qui conduit à une date d'achèvement des travaux fin juillet. La Direction préfère être prudente et attendre la fin des travaux avant de contacter ensuite les entreprises qui effectueront le transfert et la remise en route des appareils scientifiques. Le déménagement est ainsi reporté à septembre 2026.

8. Questions diverses

- **Informations sur l'événement « 20 ans du SCL »**

Le chef du SCL se félicite de nouveau de la couverture médiatique de l'événement « 20 ans du SCL » qui s'est déroulé le 16 mars.

L'événement du 16 juin qui se déroulera en 2 temps avec des moments de Visio, dans chaque laboratoire sera plus ludique avec des énigmes à résoudre, un rallye et des victuailles 😊

Questionné par une OS sur le caractère obligatoire, le chef du SCL répond que c'est un moment de convivialité, ce n'est donc pas obligatoire mais que les moments comme cela sont rares ...

- **Incendie au laboratoire de Marseille**

Les travaux de nettoyage et de remise en état du bâtiment sont pour l'instant financés sur le budget du SCL.

L'ISST locale est venue la semaine dernière et elle a donné son autorisation aux agents de réintégrer les 1^{er} et 2^{ème} étages non sinistrés de l'aile touchée après la fin des opérations de nettoyage. Les résultats des prélèvements d'atmosphères en vue de recherche d'amiante sont conformes. Les opérations de nettoyage seront terminées en fin de semaine.

- **Évaluation professionnelle**

Non prévu à l'ordre du jour, mais déjà l'objet une rumeur, fondée pour le coup, au sujet des évaluations professionnelles des RDOS adjoints par le RDOS titulaire de même catégorie refait surface... .

Le chef du SCL nous annonce que, sans discussions préalables, pour la prochaine campagne d'évaluation en 2027 les règles vont changer : le RDOS titulaire réalisera également les entretiens d'évaluation de ses adjoints de même catégorie.

Rappelons qu'en 2021 ce point sensible avait fait l'objet de discussions en GT. Un sondage auprès des agents concernés avait établi que nous ne voulions pas de changement ! Mais bref, une fois de plus le dialogue syndical est bafoué et la voix des agents non écoutée.

Solidaires rappelle au chef du SCL, les différents arguments qui avaient été opposés, notamment la charge de travail supplémentaire qui repose sur le RDOS, sans compter le côté « malsain » pour les 2 parties, notamment dans le cadre des promotions... La direction évoque une nouvelle fois le « moment privilégié d'échange », ce à quoi nous répondons, que ce n'est pas que lors d'un entretien annuel que les échanges doivent se faire. C'est justement l'opportunité pour les adjoints de discuter également avec le RUS qui doit rester au plus proche des équipes. Cette modification aura des conséquences sur les RPS et éloignera encore plus les RUS de leur fonction d'encadrement.

- **Affectation des techniciens et adjoints techniques (liste complémentaire)**

Solidaires a questionné l'UD au sujet des affectations des lauréats des listes complémentaires des concours B et C :

La quasi-totalité des listes complémentaires des concours de techniciens et aide technique est en cours d'exploitation. Les aides techniques sont arrivés dans les laboratoires 75 et 34 courant mai, Les techniciens devraient être affectés à la mi-juillet, la liste des postes ouverts se fait en fonction du classement. Ils ont jusqu'à la fin du mois pour donner leur souhait d'affectation. Les postes seront pourvus dans les laboratoires 13, 33, 69 et 75.

- **Transfert domaines Boissons et Isotopie :**

Solidaires interroge le chef du SCL sur le transfert du D06/D07 :

Est-ce que la DGCCRF a répondu par rapport à ce transfert ? Il attend une réponse « officielle » et va relancer rapidement la DGCCRF qui a promis lors du dernier COSTRAT une réponse « rapide ».

Est-ce que le domaine boisson/isotopie de Bordeaux va être renforcé en effectifs ? Il va y avoir affectation d'un agent de catégorie B issus de la liste complémentaire, mais il est difficile d'évaluer le besoin, car la situation stagne. Un collègue nous informe que le L34 reçoit encore des bouteilles puisque les services de la DGCCRF du sud ne sont pas informés de cette situation. Cependant le L33 a reçu l'autorisation de recruter des contractuels pour les micro-vinifications.

Où en est la demande de SOLIDAIRES d'une visite de l'ISST local au laboratoire de Bordeaux pour évaluer les risques de l'activité isotopie notamment l'activité « Micro-vinification » ? La responsable RH nous annonce que la visite de l'ISST a bien eu lieu. Son rapport sera présenté lors de la FS des 30 juin et 1^{er} juillet.

L'ISST s'est bien rendu au laboratoire de Bordeaux mais pour une visite générale du laboratoire. Solidaires craint que celui-ci n'ait eu le temps d'étudier en détail les conditions de réalisation des micro-vinifications et de se projeter dans une organisation de travail avec un doublement des échantillons analysés.

- **Appel à candidature RE du L75 :**

Nous apprenons le départ du RE du laboratoire de Paris-Massy en septembre. Un appel à candidature en interne va être lancé avec une réponse pour la fin du mois.

- **Remplacement du chef du SCL**

Une fiche de poste rédigée par les 2 DGR va être diffusée sur les portails ad hoc. Le chef du SCL évoque le principe d'alternance, rappelant que lors de sa nomination l'activité CCRF représentait 60% contre 10-15% maintenant, ce qui pourrait remettre en question ce principe. Et quid de l'adjoint ?